

RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 27 MARS 2019

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Claudio MONGELLI, Aloyse SCHILTZ conseillers.

1) Correspondance.

Le bourgmestre Beissel présente la nouvelle brochure « infoblat » au conseil communal.

La commune de Frisange avait fait la demande que la Crauthemerstrooss à Hellange sera classée comme zone 30. Malheureusement une lettre du ministère a informé le collègue échevinal que cette rue n'aura pas une limitation de vitesse à 30 km/h car suivant leur étude, il n'y a pas assez de trafic dans cette rue :

« Vu l'absence de points d'activités, seulement une aire de jeux et un centre culturel qui se trouvent en 2. ligne du tronçon demandé et les flux de piétons et de véhicules motorisés assez bas, le groupe de travail ne voit pas de nécessité de donner une suite favorable à la demande... »

Si la Commune insiste que cette rue soit reclassée, une nouvelle procédure devra être entamée avec de nouveaux arguments et la dernière réponse avait déjà pris 2 ans. Cette attitude du ministère, envers les dangers et risques pour les habitants de cette rue, mécontente tout le collègue échevinal.

Le bourgmestre Beissel informe le conseil communal que la date du conseil communal en mai devra être décalée au 22 mai 2019 (au lieu du 29 mai) à cause des vacances de Pentecôtes.

L'office social ouvrira ses portes le 16 avril 2019 dans le nouveau bureau qui se trouve dans la « Al Gemeng » à Frisange.

2) Questions écrites au collègue échevinal.

Questions écrites de la CSV

Beplanze vun den Inseln

Den 28. Mäerz 2018 hat CSV nogefrot, wéi et mat dem Beplanze vun Inseln, zum Beispill an der Alauecht oder am Hoenerwee wier. Deemools ass vum Buergermeeschter op de Schnéi verwise gi wou deen Ament sou e Beplanzen net erlaabt huet. Zanter hier ass scho vill Schnéi gefall!

Offalltaxen

An enger vun der viregte Sätzungen huet den Här Beissel vu Käschte vu 16.500 Euro fir d'Asammele vum Sperrmüll geschwat. No dem Prinzip "Pollueur/Payeur" missten des Käschten eenzel verrechent ginn. Ass dat geschitt? Oder huet d'Allgemengheet dat misse bezuelen? An engem Rapport vun der Finanzkommissioun (dat misst Jo eigentlech an d'Ëmweltkommissioun gehéieren) war ze liesen, dat eis Offalltaxen ze heeg sinn. Wéini huet d'Majoritéit da wëlles, do Remedur ze schaffen?

Dateschutzgesetz

Den 28. Mäerz hate mer nom neien Dateschutzgesetz gefrot an do speziell no engem "Délégué à la protection des données". Si mer als Gemeng Fréiseng méttlerweil do konform mam Gesetz?

PAG

De PAG vun der Gemeng Fréiseng baséiert nach op dem Regimm vun 1937. D'Gemeng huet nach bis den 1. November 2019 Zäit, Prozedur ze lancéiere fir d'Adoptioun vun engem neie PAG baséierend op dem groussherzogleche Reglement vun 2011. Wa mer als Gemeng Fréiseng den Datum verpassen, riskéiere mer Sanktiounen.

Zwar ass Fréiseng bei wäitem net déi eenzeg Gemeng wou nach net konform ass. An awer wëllt CSV mathëllefen, dat mer als Gemengerot eis net musse soe loossen, den Datum do vun November net agehalen ze hunn. Dofir proposéiere mir der Majoritéit, an den nächste Wochen, awer spéitstens bis Enn Abrëll, de Gemengerot fir eng Informatiounsversammlung iwwert de PAG zesummen ze ruffen. Eiser Meenung ass déi Upassung nämlech alles anescht wéi e "politesch" Dokument a dofir ass och den allgréisste Konsens néideg.

Beplanze vun den Inseln

Le bourgmestre Beissel répond qu'en 2018 il neigeait encore en mars et la commune a préféré attendre avant de planter les îlots de verdure. En 2018 le collègue avait un rendez-vous avec le ministère de l'environnement, qui avait promis beaucoup, sans vraiment faire des projets concrets. Le service jardinage de la commune s'occupera des îlots les prochains jours.

Offalltaxen

Les conteneurs sur le site de recyclage à Hellange sont gratuits, mais si un citoyen demande que ses déchets encombrants sont enlevés devant la porte, il doit payer 30€ le m³. Le bourgmestre Beissel précise que pour l'instant la taxe n'a pas encore changé et dans les 16.500€ tous les frais sont inclus. Cette taxe n'est peut-être pas toujours « équitable » (car la commune ne paie pas par m³ mais par poids). Cependant les frais sont répartis sur le grand public. Fin 2019, une nouvelle taxe poubelle pourra être votée.

Datenschutzgesetz

Le bourgmestre Beissel répond que la commune a un délégué à la protection des données et qu'une entreprise spécialisée est en train de cataloguer les données.

PAG

A cette dernière question le bourgmestre avait déjà répondu lors de la séance du conseil communal du 27/02/2019. Il rajoute qu'une réunion de travail sera organisée avec le conseil communal avant de publier les détails. En mai le collège échevinal aura une réunion avec le ministère en question.

Questions écrites de la LSAP

Parken vu Camionen a Camionnetten an den Dierfer vun der Gemeng

Op wéi enger legaler Basis däerf d 'Gemeng

- *de Stationement vu Camionen (iwwert 3.5 Tonnen resp. ënnert 7.5 Tonnen) sanktionéieren?*
- *de Stationement vu Camionnetten (manner wéi 3.5 Tonnen) sanktionéieren?*

Concept global mobilité

Genee virun engem Joer, am Gemengerot vum 28/3/2018, ass een Devis vun 100.000€ vir d 'Étude "Concept global mobilité" gestëmmt ginn.

- *Wéini kritt de Gemengerot dës Étude presentéiert?*

Parken vu Camionen a Camionnetten an den Dierfer vun der Gemeng

La base légale est le code de la route et suivant Monsieur le Bourgmestre il est bien clair que suivant l'article 167 point C il est interdit de faire stationner sur la chaussée tout autocar/véhicule automoteur supérieur à 3.5 tonnes entre 22h00 et 06h00 le matin. Les camionnettes (en dessous de 3.5tonnes) ont seulement le droit de se stationner sur les parkings où la commune ne l'a pas réglementé autrement. Sur ces parkings l'agent municipal pourra sanctionner un chauffeur.

Concept global mobilité

Le bourgmestre Beissel répond que la commune est en train d'élaborer un projet en collaboration avec un bureau d'étude. Mais il faudra encore accorder du temps à ce projet.

3 A) Approbation d'un avenant au bail emphytéotique avec le « comice agricole Hellange ».

Le conseil communal décide d'approuver l'avenant I au bail emphytéotique signé le 11 mars 2019 entre le collège échevinal et les membres du "Comice agricole de Hellange".

Vote : unanime.

3B) Approbation de l'avenant II à la convention entre le comice agricole Hellange et le collège échevinal du 16 septembre 2009.

Le conseil communal décide d'approuver l'avenant II à la convention du 16 septembre 2009 signé le 11 mars 2019 entre le Comice agricole de Hellange et le collège échevinal au sujet de l'assurance du bâtiment du comice agricole.

Vote : unanime.

4) Approbation d'une convention avec Monsieur Kaas Léon de Hellange

Le conseil communal approuve la convention entre Monsieur Léon Kaas et le collège échevinal concernant la pose de tuyaux de canalisation et du fossé pour l'évacuation des eaux du bassin de retenue sur le site de l'atelier communal à Hellange signée le 20 mars 2019.

Vote : unanime.

5) Approbation des plans et du devis "Réaménagement parc de recyclage" à Hellange

Le conseil communal décide d'approuver les plans et devis comme établis le 20 mars 2019 pour un montant de 2 164 500 €, TVA et honoraires compris et d'imputer une partie de la dépense sur l'article 4/510/ 221313/13012 « Réaménagement place à conteneur » à Hellange ». Le solde de cette dépense est prévu lors de l'établissement du budget 2020 et 2021.

Vote : unanime.

6) Approbation d'une convention avec le "Centre de Médiation Civile et Commerciale asbl"

Le conseil communal approuve la convention entre le centre de Médiation Civile et commerciale asbl et la Commune de Frisange, signée le 04 mars 2019, concernant la création d'un service de médiation, convention comme présentée et d'imputer la dépense y relative sur l'article 3/120/613421/99001 « Honoraires de consultance externe et d'expertise ».

Vote : unanime.

7) Approbation d'une convention avec "Initiativ Liewensufank asbl" Projet Baby PLUS

Le conseil communal décide d'approuver la convention entre « l'initiative Liewensufank asbl » et la Commune de Frisange signée le 27 février 2019 concernant la création d'un projet BABYPLUS et d'imputer la dépense y relative sur l'article 3/120/613421/99001 « Honoraires de consultance externe et d'expertise ».

Vote : unanime.

8) Approbation d'un règlement de circulation temporaire sur la "Crauthemerstrooss" à Hellange

Le conseil communal décide de réglementer la circulation sur la « Crauthemerstrooss » à Hellange, pour les raccordements aux réseaux des maisons nr.19 et nr. 21A du 01 avril 2019 jusqu'à la fin des travaux.

Vote : unanime.

9) Présentation plan pluriannuel de financement de la Commune de Frisange 2019

Le bourgmestre Beissel présente le plan pluriannuel 2019.

10) Questions orales au collègue échevinal

Le conseiller Arend veut savoir combien de citoyens qui n'ont pas la nationalité luxembourgeoise, se sont inscrits pour pouvoir voter lors des élections européennes.

Le bourgmestre Beissel répond que 133 électeurs de nationalités étrangères se sont inscrits sur la liste.

Le conseiller Arend propose que la prochaine fois la Commune devrait distribuer plus de flyers ou organiser une soirée d'information afin d'éveiller l'intérêt à ce sujet.

Le conseiller Arend se renseigne si le pavé qui a été trouvé près du château d'Aspelt sera conservé.

Le bourgmestre Beissel répond que lors des fouilles archéologiques ce pavé a été trouvé, mais il n'a pas de valeur archéologique.

Dans la salle de tennis de table du hall sportif Romain Schroeder à Frisange des sillons sont apparus dans le parquet. Monsieur Arend veut savoir si ceci est dû à cause des problèmes avec la ventilation et si le collège échevinal a prévu de prendre recours.

Le bourgmestre Beissel répond que prendre un recours ne vaut pas grand-chose car depuis que la ventilation est mise en marche régulièrement, ce problème commence à se régénérer et à disparaître.

On avait probablement trop d'humidité dans la salle en question lors de la pose du revêtement du sol, mais on n'a pas besoin de remplacer ce sol.

Le conseiller Mongelli demande si dans ce cas précis la garantie décennale pourrait prendre effet.

Le bourgmestre Beissel réplique que la Commune veut réagir tout de suite, sans intervenant ou expert qui devrait définir à qui la faute avant d'agir.

Le conseiller Arend demande si la réunion « Zéro Waste » qui aurait dû être organisée, pourra être reportée.

Pour le bourgmestre Beissel l'organisation d'une réunion pareille pourra toujours être organisée ; peut-être en collaboration avec l'exposition Anti-Gaspi., laquelle informe les citoyens sur la prévention des déchets et le gaspillage alimentaire.

Le conseiller Bingen redemande si le parking devant le centre polyvalent à Hellange, destiné aux taxis, pourra être transféré derrière le bâtiment, afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de se garer devant le centre.

Le bourgmestre Beissel se demande pourquoi cet emplacement n'a jamais été prévu pour les personnes à mobilité réduite, car derrière le bâtiment il y a déjà un deuxième emplacement pour les taxis.

Le conseiller Bingen se renseigne sur le projet de l'aire de jeux dans la Aaluecht et il veut savoir quand ce projet sera finalisé.

L'échevin Mousel et le Bourgmestre répliquent que cette aire de jeux sera bientôt finalisée.

Finalement le conseiller Bingen demande si le petit chemin près de la « skater piste » mettre de la litière d'écorce.

Le bourgmestre Beissel réplique que non, car ce sentier n'a jamais été prévu et il ne s'agit pas de chemin officiel. Le collège échevinal va voir si l'atelier communal pourra faire quelque chose.

11) Mention que la LSAP a demandé de mettre sur l'ordre du jour : Mesures pour « Friday for Future » resp. »Youth for Climate (Klima-an Ëmweltschutz).

Le conseil communal décide de retirer ce point de l'ordre du jour de la séance à Frisange même date que dessus et de reporter ce point à une réunion ultérieure.

Vote : unanime.

12)Mention que la LSAP a demandé de mettre sur l'ordre du jour : Réaménagement du parking Kiss & Go au lieu prévu par le plan directeur et non sur la parcelle de la « Skate -piste » actuelle.

Vote : 5 voix pour.
6 voix contre.

Le conseil communal décide de réaliser le projet du réaménagement du parking Kiss & Go au lieu de la « Skate-piste », car sinon le nouveau parking sera trop petit. De plus la nouvelle « skater piste » sera aménagée derrière le nouveau bâtiment communal et elle sera ainsi plus proche de l'aire de jeux.

13) Mention que la CSV a demandé de mettre sur l'ordre du jour : Règlement Communal concernant l'octroi d'une subvention pour l'acquisition d'un cycle à pédalage assisté (pédélec)

Vote : 5 voix pour.
6 voix contre.

Le conseil communal décide ne pas arrêter le règlement communal concernant l'octroi d'une subvention pour l'acquisition d'un cycle à pédalage assisté (pédélec), car une commission consultative s'occupe déjà de cette question. Le conseil communal veut leur donner l'opportunité de faire des propositions.

Le prochain conseil communal aura lieu le 24 avril 2019 à 17h00.